

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Nombre de membres

En exercice :	12
Présents :	09
Représentés :	00
Absents excusés :	03
Votants :	09

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué le 12 mai 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Sylvie Perraud, membre élu.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Marjolaine DE LECLUSE – Nicole MARCHAIS – Sylvie PERRAUD – Arlette PEYTOUR – Marie-Claude ROCUET – Elsa THOMA – MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Jean-Claude GILARDI.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :**

MME Kahina ANDRADE
MME Salla MOREAU
M Xavier MAHE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie Perraud.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 22 mai 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 26 mai 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE**le 31/07/2026**

Application après E-logattex.com

Mairie - 2, Grande Rue - 78350 Les Loges-en-Josas

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 VU l'instruction budgétaire M57,
 VU le compte financier unique 2025 du centre communal d'action sociale,
 CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
 CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques.
 CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,
 CONSIDÉRANT que madame la présidente donne la présidence à madame Sylvie PERRAUD et sort de la salle afin que le vote puisse avoir lieu.

Entendu l'exposé de Madame Sylvie Perraud,
 Le conseil d'administration,

APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune tel qu'il a été présenté :

Section de fonctionnement

DIT que les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de 100 095.84 €
 DIT que les recettes effectuées s'élèvent à la somme de 41 857.01 €
 DIT que le résultat de clôture 2024 est de 214 371.18 €
 DIT que le résultat de l'exercice 2025 est de -58 238.83 €
 DIT que le résultat de clôture 2025 est de 156 132.35 €

Section investissement

DIT que les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de 0 €
 DIT que les recettes effectuées s'élèvent à la somme de 10 494.31 €
 DIT que le résultat de clôture 2024 est de 0 €
 DIT que le résultat de l'exercice 2025 est de 10 494.31 €
 DIT que le résultat de clôture 2025 est de 10 494.31 €

DIT que la liste des délibérations examinées en séance du conseil d'administration sera publiée sur le site internet de la commune, et qu'une ampliation de la délibération sera adressée au préfet des Yvelines.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 09
 POUR : 08
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 01 (MME Caroline DOUCERAIN)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

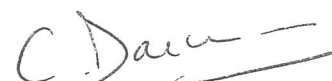
Les Loges-en-Josas, le 27 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,


 Sylvie Perraud



La Présidente de séance,


 Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2026

Application après l'expiration de

Mairie * 2, Grande Rue * 78350 Les Loges-en-Josas